

<https://www.geneacaux.fr/spip/spip.php?article590>



Vol d'animaux au début du XIX ème siècle

- Comprendre ... - Histoire cauchoise - Crimes, délits et justice -



Date de mise en ligne : mardi 7 janvier 2020

Copyright © Cercle Généalogique du Pays de Caux - Seine-Maritime - Tous
droits réservés



Les vols domestiques en milieu rural sont fréquents, mais ces fraudes n'ont-elles pas pour cause l'avarice ou le mauvais traitement des maîtres ? Dans de nombreux cas, ces vols sont l'expression d'une vengeance et d'une opposition face aux humiliations qui met les domestiques en guerre avec leurs employeurs.

L'effroyable crise de la misère, le chômage, la cherté des grains, la disette du pain, l'exode massif des villes vers les campagnes, la chute de l'empire, la crise économique de 1810/1812 et les débuts de la restauration de de 1815/1818, furent des périodes particulièrement difficiles.

Révéléateur de la précarité sociale dans laquelle sont plongés les gens du travail, certains vols s'avèrent être aussi une nécessité pour survivre.

<https://journals.openedition.org/rhei/462?file=1>

Suivant le code pénal de 1810, les vols sont qualifiés à raison du temps où ils ont été commis (de nuit ou de jour), du lieu de leur exécution (maison habitée, champs etc.), des circonstances qui les ont facilités (escalades, effractions etc.) et de la qualité de leurs auteurs (domestique habitant dans la maison du maître, homme de service à gages, apprenti, etc.)

Quand on regarde ces jugements avec ceux d'aujourd'hui, on se dit que ceux-ci étaient alors très sévères. Suivant les juges, les personnes se retrouvaient soit en maison d'arrêt, soit condamné aux travaux forcés, pour purger leurs peines.

En voici quelques exemples :

Jean Louis Becquet, 51 ans, journalier, né à Dieppe et y demeurant rue du petit puits, sera jugé le 22 janvier 1819 en cette ville. Il est coupable d'avoir le 8 janvier dernier, tenter de voler des poules, au hameau de Janval, en les attirant avec du pain attaché à un hameçon.

Jean Louis sera condamné à 5 ans de prison ferme et sera détenu à la maison d'arrêt de Dieppe.

.....

Rose Chevallier, veuve Cadinot, 43 ans, fileuse de lin, native d'Etenville aux mulots (Theuville aux maillots),

Vol d'animaux au début du XIX ème siècle

demeurant à Ecretteville sur Mer, sera jugée le 19 juillet 1813. Elle est coupable avec un complice de deux vols de poules, en la commune de Sassetot le Mauconduit, au mois de septembre 1812 et au mois de juin dernier, pendant la nuit, dans des poulaillers dépendant de maisons habitées, un des dits vols commis avec effraction.

Rose sera condamnée à 5 ans de travaux forcés.



.....

Simon Bernard, marchand de chevaux et poissonnier, demeurant au hameau de Saboutot, à Reuville, jugé pour un vol de jument. Dans la nuit du 7 au 8 mai 1830, il s'introduit, à l'aide d'une fausse clé, dans une écurie, dépendant d'une maison habitée à Gonzeville.

Simon Bernard fut condamné à 6 ans de travaux forcés, le 11 novembre 1830.

.....

Jacques Gentil, 29 ans, ancien berger, né à Vitefleu, domicilié à Crosville, jugé pour avoir volé dans le champ d'un particulier et égorgé dans un bois voisin, un mouton.

Jacques Gentil sera condamné à 5 ans de réclusion, le 11 décembre 1812.



.....

Jean Marie Lecquet, 18 ans, faiseur de balais, demeurant chez Louis Feuquière, à Mésangueville, lieu où il est né, jugé pour avoir volé une vache dans un herbage, à Ménerval, dans la nuit du 3 au 4 juin 1812.

Jean Marie Lecquet sera condamné à 5 ans de travaux forcés, le 25 novembre 1812.



.....

Alexandre Ambroise Lefebvre, 18 ans, né à Flamanville, tailleur d'habits, jugé coupable pour un vol de pigeons commis à Sainte Marie des Champs, à l'aide d'escalade, dans la nuit du 16 au 17 novembre 1821.

Alexandre Ambroise sera condamné à 5 ans de travaux forcés , le 6 mars 1822.

.....
Pour bien comprendre la situation à cette époque :

<https://www.cairn.info/revue-histoire-et-societes-rurales-2015-1-page-103.htm>

F, Renout

(Administrateur cgpcsm)